



Délibération
N° 2025-034

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : PROCÉDURE D'ACQUISITION DE BIENS SANS MAÎTRE – PARCELLES B139, B251, F220, F469, F544 et E45 lotB

Date de la convocation : 09 JUILLET 2025

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX SEPT JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme GHELARDINI Vanina.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane,

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la Commune de ces biens. Elle expose que les propriétaires des immeubles figurant au cadastre rénové de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA sous les numéros :

- 139 et 251 de la section B

- 45 de la section E (parcelle en bien non délimité, lot 1)

- 220, 469 et 544 de la section F

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20250717-2025-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025



sont décédés depuis plus de 30 ans.

Il a par ailleurs été obtenu du Service France Domaine l'assurance que la succession des derniers propriétaires connus n'est pas en cours de règlement.

Ces immeubles reviennent à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉCIDE

- D'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.
- De mettre en œuvre la procédure des biens sans maître sur les biens susmentionnés
- De charger Madame le Maire de mettre en œuvre la procédure, et de l'autoriser à effectuer toute démarche nécessaire et à signer toute pièce utile pour incorporer ces biens au domaine communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

